

Le lobbying des associations étudiantes pour la solidarité internationale et le développement durable



Avec le soutien de :



Introduction

Les associations étudiantes interviennent de plus en plus sur les questions de solidarité internationale et de développement durable, thématiques en vogue et parfois galvaudées. Ces actions sont également souvent noyées dans un foisonnement d'autres initiatives portées par une pluralité d'acteurs (associations, collectifs, collectivités locales, entreprises, bureaux d'études, syndicats, centres de recherche, etc.).

Parmi les différentes formes d'actions initiées par ces acteurs de la solidarité internationale et du développement durable, le lobbying au nord tend à se développer. Ces derniers possèdent en effet une véritable expertise à faire valoir auprès des pouvoirs publics. Cette évolution accompagne également le mouvement d'émergence et de renforcement de la société civile du Sud. En effet, progressivement, le rôle des acteurs associatifs du Nord est de rechercher le changement de pratiques et de visions sur son territoire, et de porter les voix des « Suds » auprès des instances nationales et internationales.

Aujourd'hui cependant peu d'associations étudiantes sont engagées dans des actions de lobbying pour la solidarité internationale et le développement durable, à l'inverse d'autres domaines.

Dans ce contexte, **Ingénieurs sans frontière (ISF)**, la **Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)** et **Déclic Agitateur de solidarité**, souhaitent donner les moyens aux associations étudiantes de réfléchir à cette forme d'engagement pour la solidarité internationale et le développement durable.

Hello

Qu'est ce que « faire du lobbying » ?	04
Quelle stratégie mettre en place ?	05
1. Savoir de qui on parle	05
2. Définir ses objectifs	05
3. Savoir s'entourer	06
4. Cibler les bonnes personnes	06
5. Choisir les outils et moyens appropriés	07
6. Où et quand mener son action ?	07
Et après ?	08
Derniers conseils avant de commencer	08
Lancez-vous avec les fiches pratiques !	09
Fiche n°1 Le lobbying au niveau universitaire	10
Fiche n°2 Le lobbying au niveau local	12
Fiche n°3 Le lobbying au niveau national	14
Déclic, la FAGE et ISF	17



Qu'est ce que « faire du lobbying » ?

Le terme de « lobbying » vient de l'anglais, plus exactement du mot « lobby » qui signifie vestibule ou couloir. Ce terme a été repris dans un contexte politique au 19^{ème} siècle, pour désigner les couloirs de la Chambre des communes britannique où les membres de groupes de pression pouvaient venir discuter avec les membres du Parlement.

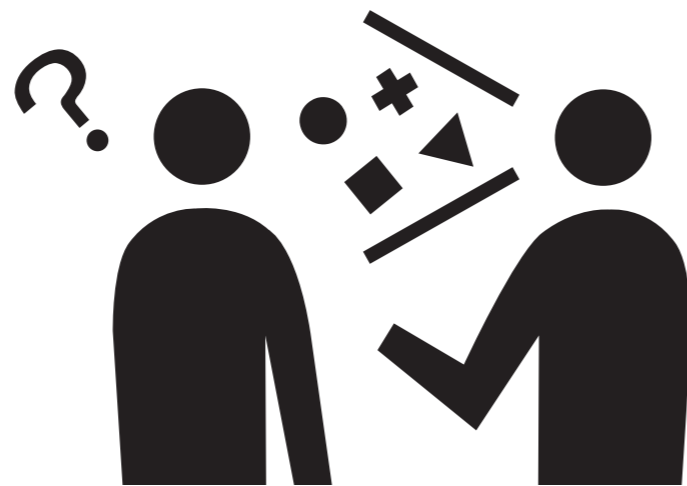
De là vient la notion de « lobbying », celle de lobby correspondant au groupe de pression exerçant une activité de lobbying.

Les lobbies, ou groupes de pression, peuvent être conduits par ou rassembler aussi bien des associations, syndicats, ONG, mouvements citoyens, que des entreprises, multinationales, fédérations, médias, cabinets de conseils, etc.

Ils font pression sur des décideurs qui peuvent être des élus au niveau local, national ou international, des parlementaires, des dirigeants, administratifs, associatifs, syndicaux, des organes institutionnels et décisionnaires du gouvernement, etc.

A l'origine, le lobbying consiste à influencer une législation donnée, mais, dans un contexte mondial favorisant les inégalités, il est utilisé dans toutes sortes de circonstances : il est pris dans le sens de promouvoir, soutenir, influencer, modifier, opposer ou retarder la prise de décision aussi bien au niveau législatif, qu'économique, social, environnemental, humanitaire, etc.

Il peut aussi s'agir d'un lobbying d'opinion quand l'objectif est de sensibiliser l'opinion publique pour qu'elle se mobilise en modifiant ses achats ou comportements qui se répercuteront sur les choix politiques.



Le lobbying reste cependant une action en général mal perçue par les associations : beaucoup considèrent l'usage du mot « lobbying » comme négatif, à connotation corporative, et préfèrent parler d'« actions d'influence » ou de « plaidoyer », termes plus souvent employés. Ils reprennent le sens large de la notion de lobbying.

[A Retenir]

« Faire du lobbying » au sens large, c'est défendre une cause, faire valoir son point de vue auprès de décideurs en sa faveur ou en faveur de la cause que l'on défend. C'est un élément important de la vie démocratique, qui permet à chacun de porter ses idées.

Quelle stratégie mettre en place ?

1. Savoir de quoi on parle

S'engager dans une action de lobby exige un bon niveau de préparation et de réflexion préalable. Il s'agit avant tout de se concentrer sur un sujet, une problématique préalablement identifiée que l'on maîtrise suffisamment. Il est donc nécessaire de s'informer, de se former et de se questionner.

S'informer

La solidarité internationale et le développement durable sont des thématiques en vogue qui font l'objet de beaucoup de réflexions, de débats et d'actions. Aussi, il est important de rassembler une base documentaire de fond et de s'approprier son contenu. Pour cela, plusieurs moyens sont facilement accessibles :

- ➔ Sur l'actualité de la thématique et des débats en cours, s'abonner aux « newsletters » envoyées par les ONG spécialisées via leur site internet ;
- ➔ Sur le fond, rechercher les textes analytiques et de position via les fonds documentaires spécialisés sur ces thématiques.

Se former

De nombreux espaces de formations, de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable existent et proposent assez régulièrement des modules de formation :

- ➔ Pour acquérir les connaissances de base, vous pourrez dans un premier temps participer à des formations et des temps d'échanges d'expériences organisés par votre propre réseau.
- ➔ Pour affiner vos connaissances sur le sujet du lobby, participez à des formations spécifiques organisées par des acteurs spécialisés sur la question. On peut noter que certaines actions nationales de lobby proposent aux « associations-relais » des formations préalables au lancement de l'action de lobby.
- ➔ Pour apprendre à formuler et confronter vos idées à d'autres, vous pouvez participer à des conférences ou des colloques.

Se questionner

La solidarité internationale et le développement durable sont des sujets qui prêtent à polémiques et controverses. Il est important de s'interroger et de

sortir des visions trop idéalistes ou stéréotypées. Il n'est d'ailleurs pas toujours évident de trouver des consensus sur ces questions. Aussi, il est important de bâtir une position partagée au sein de votre association en portant par exemple la réflexion en conseil d'administration ou via un groupe de travail mis en place à cet effet.

Quelques adresses :

Des bases de données documentaires sur la solidarité internationale :

- Coordination SUD, portail des ONG françaises de solidarité internationale : www.coordinationsud.org

- Ritimo, réseau de centres de documentation sur la solidarité internationale : www.ritimo.org

- HCCI : www.hcci.gouv.fr

- IRD, Institut de recherche pour le développement : www.ird.fr

- Développement durable : www.association4D.org

2. Définir ses objectifs

Définir ses objectifs est tout d'abord un exercice de gouvernance. Il ne s'agit pas de déterminer seul quel but on veut atteindre à plusieurs, mais bien de se regrouper autour d'une table et d'en convenir ensemble.

Pour atteindre votre objectif final, vous pouvez vous lancer dans un rapide schéma afin d'identifier des « sous-objectifs » qui vous permettront de rejoindre celui que vous visez. Se donner les moyens d'atteindre son but, c'est savoir en définir les étapes. Vous pouvez ainsi répartir facilement les sous-objectifs au sein de votre équipe.

Classez-les ensuite par ordre d'importance et essayez de les échelonner dans le temps, afin qu'ils soient facilement identifiables et atteignables par vous et votre cible. Faites attention à bien identifier les structures et personnes que vous ciblez pour chaque objectif, ce qui vous permettra de construire et adapter au mieux vos messages, puis de déterminer les moyens qui vous seront nécessaires pour chacune de vos étapes !



p.6

3. Savoir s'entourer

Pour conduire une bonne action de lobbying, il est important de s'appuyer sur un réseau de compétences diversifiées et complémentaires. Conduites seules, ces initiatives ont souvent un moindre impact. Il s'agit donc pour votre association étudiante soit :

➔ De monter des partenariats avec d'autres acteurs pour la conduite de cette action de lobby. Il est pour cela important d'identifier les compétences complémentaires nécessaires et de lister les acteurs potentiellement intéressés par l'action. N'hésitez pas à faire appel à l'appui d'associations spécialisées sur la thématique qui touche à votre action.

➔ D'inscrire l'action de votre association dans une démarche collective déjà en place. Cette stratégie vous permet de bénéficier d'appuis pour une mise à disposition d'outils, de formations, etc. Etre membre de collectifs nationaux, en lien avec des réseaux régionaux, permet plus facilement d'être au courant et d'intégrer ces collectifs.

Ces deux stratégies requièrent de la part de votre association de connaître les milieux de la solidarité internationale et du développement durable et de se faire connaître par ceux-ci. Cette connaissance mutuelle se construit progressivement sur le long terme et demande un investissement dans le temps.

[A Retenir]

Construire un partenariat c'est :

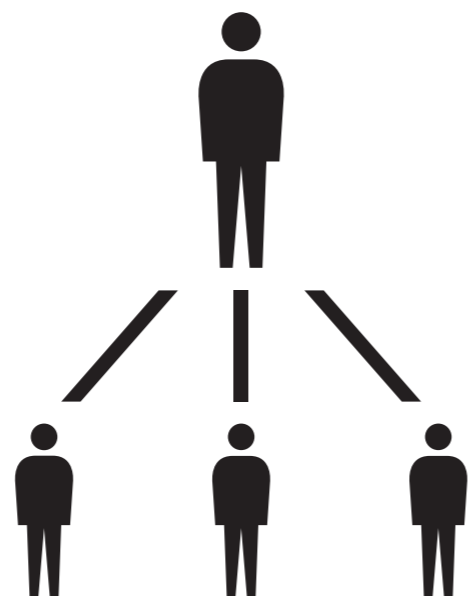
- Le temps de la connaissance pour savoir qui on est, ses apports potentiels, ce que l'on veut et ne veut pas ;
- Un accord sur les attentes, les modalités de collaboration éventuellement formalisées dans un document ;
- Une construction continue en fonction des opportunités de collaboration concrète ;
- Une information et des échanges réguliers avec son partenaire ;
- De la conciliation et une capacité à revoir ses propres exigences à la baisse.

4. Cibler les bonnes personnes

Le lobbying consiste à s'adresser aux acteurs clés. Il s'agit de cibler les décideurs et les personnes ayant une influence et un pouvoir sur le processus de décision. Avant de vous lancer dans une quelconque action médiatique, prenez le temps d'identifier vos interlocuteurs. C'est une étape primordiale : plus l'identification de la cible sera juste et précise, plus vous optimiserez vos chances de faire aboutir votre action.

Pour y parvenir, il faut se renseigner en détail sur les personnes afin de dresser de vraies fiches d'identité. Plus vous en saurez sur elles, plus vous serez à même d'agir efficacement. Renseignez-vous sur leurs postes occupés (actuel et précédent), leurs fonctions, les rapports de force entre elles et les autres personnes visées pour déterminer qui il est obligatoire d'avoir pour allié et qui se fera porteur de votre message.

Car si avoir une revendication précise est essentiel, les personnes qui la portent sont elles aussi importantes ! On attache toujours autant d'importance au message qu'au messenger. Les ONG, en faisant de plus en plus appel à des personnalités pour rallier le public à leur cause l'ont bien compris !

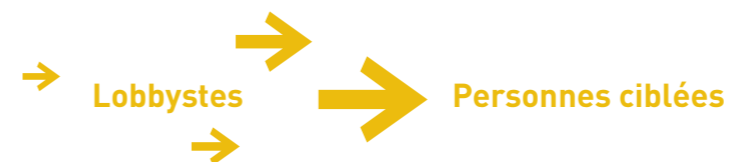


5. Choisir les outils et les moyens appropriés

L'analyse des cibles est primordiale pour déterminer les messages et les supports de communication efficaces et pertinents que vous allez utiliser pour votre action de lobbying.

Le lobbying direct

C'est une tentative d'influence directe – comme son nom l'indique – des membres des entités de décision. Les demandes leur sont directement adressées.



Comment ?

➔ **Le courrier personnalisé** (lettre, mail..) **et/ou l'appel téléphonique** : il s'agit d'envoyer un courrier ou appeler les personnes en charge du dossier (d'où l'importance de cibler les bonnes personnes !) en expliquant qui on est, nos attentes vis-à-vis de telle situation ou de telle loi et pourquoi il est important de les prendre en compte.

➔ Le rendez-vous en face-à-face

Il est plus facile à obtenir en passant par l'étape précédente, surtout que plus la personne est médiatique ou à un poste important, plus son agenda est chargé ! Il faudra sûrement insister un peu, ou il y aura peut-être eu suffisamment de bruit autour de votre action pour que ces personnes s'empressent de vous recevoir.

Le lobbying indirect

C'est une tentative d'influence des personnes décisionnaires en passant par une mobilisation publique pour faire pression sur elles. Il n'y a pas de contact direct entre les lobbyistes et les personnes visées.



Comment ?

Pour que les personnes ciblées entendent parler de vos revendications, il faut qu'elles rassemblent un maximum de personnes, de manière à vraiment représenter l'opinion publique, et/ou qu'il y ait une action couverte par les médias.

Focus sur les actions de communication :

- Manifestations, assemblées, flash mob, sit-in...
- Envoi massif de courriers par les étudiants (un courrier type peut-être rédigé par vous et mis à la disposition des étudiants qui souhaitent faire partie du mouvement)
- Pétition papier et/ou sur Internet que vous porterez aux personnes ciblées
- Campagne de presse...

6. Où et quand mener vos actions ?

Le lobbying indirect passe par la réalisation d'actions médiatiques qui feront entendre votre voix en mobilisant l'attention publique. Ces différentes actions auront un impact démultiplié selon le moment et le lieu où vous les mettrez en œuvre, et la présence de médias que vous n'aurez pas oubliés de contacter !

Si vous en avez la possibilité, reliez-les à un lieu ou une date « connus », tout du moins facilement mémorisables.

Choisissez le lieu en fonction des personnes visées, puis choisissez une place ou un endroit passant pour être sûrs qu'un maximum de personnes entendent votre message ; ou encore, réalisez votre action (Flash Mob ou autre) devant le lieu de travail des personnes visées pour y attirer l'attention. Vous pouvez aussi « vous inviter » à des meetings où parleront les personnes que vous visez, et ne pas vous gêner pour poser quelques questions directes !

Quant à la date, essayez de la raccrocher à une date forte existante : l'idée est que vous puissiez raccorder votre action à une autre d'envergure déjà importante, afin de développer votre portée médiatique.

[Coup de Pouce]

Tenez-vous au courant des calendriers de la solidarité internationale et du développement durable. La Semaine étudiante et la Quinzaine du commerce équitable, la Semaine de la solidarité internationale, la Semaine du développement durable, la Journée de la femme, etc., sont des dates médiatiques auxquelles vous pouvez raccrocher votre action de lobbying !

Et après ?

Votre action commence à porter ses fruits et à prendre la tournure que vous espériez. Mais il ne faut pas s'arrêter là !

En effet, une action de lobbying se suit dans le temps et auprès des personnes et instances que vous avez pu solliciter ou qui vous ont soutenus. Ce serait dommage que votre projet s'arrête faute de n'avoir pas vu venir une démotivation ou une opposition. Ce serait également dommage de perdre des contacts de partenaires ou cibles que vous pourriez re-solliciter par la suite dans le cadre d'un autre projet ! Il s'agit donc de les tenir informés des avancées ou résultats de votre action, notamment tous ceux qui se sont mobilisés à votre côté, partenaires, étudiants, bénévoles, etc. Continuez à nouer des liens, appuyer les actions allant vers votre projet, vos valeurs, surveillez les changements de postes et de personnes pour vous présenter aux nouveaux.

Archivez compte-rendus ou documents ayant servi à votre lobbying, tels que les contacts utiles, rôles et postes de chacun, dates des échanges et synthèse des propos, etc., et procédez à l'évaluation de votre action : les actions mises en place, leur impact, les changements obtenus, vos réussites, vos échecs, vos principaux obstacles, etc. Une synthèse peut déjà bien éclairer le prochain bureau de votre association, ou le futur chargé de mission vous remplaçant, et leur permettre de poursuivre ou développer votre action de lobbying d'autant plus quand les résultats sont visibles sur le long terme. Vous saurez aussi que votre travail ne sera pas perdu !



Derniers conseils avant de vous lancer...

Trois mots pour décrire ce dont vous aurez besoin pour mener un bon lobbying : **réflexion, patience et courage !**

Réfléchir à vos modes d'action, aux personnes à contacter pour former un réseau, aux personnes auprès de qui communiquer, ne sera jamais perdu ! Passez un maximum de temps à définir votre stratégie, ce sera toujours du temps gagné quand vous passerez à l'action.

Ne vous montrez pas trop pressés ! Le lobbying est un travail de fond, pour des changements structurels, il est donc rare de voir arriver les résultats rapidement. Vous travaillez sur du long terme, c'est un exercice qui demande de la patience...

... et du courage ! Ultime recommandation : avant de vous lancer, prenez bien conscience qu'il s'agit d'un engagement qui vous demandera beaucoup d'investissement pour être réussi.

Alors si vous vous sentez prêts, c'est parti !



Fiches pratiques



Fiche n°1 : Le lobbying au niveau universitaire



Quels enjeux ?

Le développement durable est ce vers quoi nos activités doivent tendre. Tous les acteurs de l'enseignement supérieur ont un rôle à jouer, de l'étudiant à l'enseignant, du personnel d'entretien au personnel administratif, de la direction de l'établissement au Rectorat, etc. Les pratiques doivent changer sur les campus ! Le développement durable dans les pratiques, formations ou bâtiments, mais aussi la solidarité internationale en termes de partenariats pédagogiques ou d'échanges, sont de plus en plus au cœur de vos établissements et de la vie étudiante que vous animez !

En tant qu'association étudiante, les actions que vous menez commencent au cœur même de votre lieu d'études. Faire du lobbying au sein de votre établissement va vous permettre d'acquiescer à la fois une reconnaissance institutionnelle et une reconnaissance auprès de vos pairs, de votre travail, de votre expertise, ou de votre association. Ce qui vous donnera incontestablement un poids supplémentaire dans la vie de votre établissement et la défense de vos projets.

Faire du lobbying au sein de votre établissement vous permettra également de trouver des financements supplémentaires pour votre action : FSDIE¹, Culture Actions, pour lesquels il faut passer par un vote en commission.

Quelles cibles ?

Le conseil d'administration par ses délibérations, le conseil scientifique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire par leurs propositions, leurs avis et leurs vœux, assurent l'administration de l'université. Plus vous occupez tous les espaces de décision, plus vous avez de chances d'être entendu : renseignez-vous sur les différentes commissions et séances de conseils qui existent afin d'y être présent ou de vous y faire représenter par votre élu étudiant.

➔ Le Conseil d'administration (CA)

Il détermine la politique de l'établissement, et à ce titre approuve le contrat d'établissement. Il vote le budget et approuve les comptes, il répartit les emplois, il approuve les accords et conventions, les acquisitions et cessions immobilières, il adopte le règlement intérieur de l'université. etc. Il a le dernier mot sur les autres conseils, bien qu'en pratique, il suit les avis du CEVU et du CS. Il est composé de représentants du personnel, de représentants des

enseignants, d'élus étudiants, ainsi que de personnalités extérieures.

Le président de l'université préside le CA. Il est incontournable dans les prises de décisions finales quant à la politique et gestion de votre établissement. Il est difficilement accessible, car doté d'un emploi du temps très chargé, mais tentez de prendre rendez-vous avec lui, car il sera l'allié le plus important !

Exemple d'action :

Le groupe local Ingénieur sans frontière de Marseille, dans le cadre de l'opération « Campus Vert » coordonnée par Greenpeace, a saisi le CA de son établissement suite à l'annonce de la construction de nouveaux bâtiments sur leur campus, afin de faire inclure des normes Hautes qualité environnementale (HQE) et la mise en place d'énergies renouvelables.

➔ Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)

Il propose en CA les orientations pédagogiques des conseils d'UFR, les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières, les décisions des commissions, il examine les mesures relatives aux activités de soutien (tutorat), aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation, aux œuvres universitaires et scolaires (commission FSDIE). Il prépare enfin les mesures pour la mise en œuvre de l'orientation des étudiants, l'insertion professionnelle, les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, les améliorations des conditions de vie et de travail des étudiants.

Exemple d'action :

Depuis 2008, Ingénieurs sans frontières est engagé dans un projet visant la transformation des cursus de formation notamment par la mise en place de modules sur les thèmes de la valorisation des énergies locales et de la frugalité énergétique. 4 groupes locaux d'ISF travaillent ainsi à :

- 1- Compléter l'état des lieux des formations existantes sur ces questions ;
- 2 Expérimenter dans les écoles pilotes les processus de décisions, la présence de porteurs possibles au sein des équipes pédagogiques, les blocages éventuels ;
- 3 - Recueillir les attentes de leurs pairs, les autres élèves ingénieurs ;
- 4- Identifier des contenus et des intervenants locaux, en sollicitant des entreprises dédiées aux énergies renouvelables ou souhaitant s'investir dans le développement durable, mais aussi les responsables des agendas 21 des collectivités locales.

¹ Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

➔ Le Centre Régional des Œuvres Universitaire et Scolaires (CROUS)

Les CROUS gèrent les logements étudiants, la plupart des restaurants universitaires, les aides sociales, les aides culturelles, l'accueil des étudiants étrangers, etc. Ils peuvent passer des conventions avec des organismes extérieurs de droit public ou privé pouvant apporter leur collaboration au fonctionnement des centres. Chaque CROUS est autonome, a son budget propre et son fonctionnement propre. Le CNOUS coordonne les relations CROUS/ministères et subventionne une partie des actions des CROUS. Enfin, sa commission Culture Actions finance des projets culturels étudiants sur les campus.

Différents directeurs peuvent vous intéresser selon votre action, celui du CROUS bien-sûr, mais aussi celui du restaurant universitaire (RU) ou de la cité universitaire (Cité U), si votre projet traite d'achats responsables ou de l'économie et la bonne gestion de l'eau en cité U.

[A Retenir]

N'oubliez aucun échelon : le directeur de votre RU fixe les menus et les commandes aux fournisseurs, le directeur de votre CROUS fixe le budget, le Recteur de votre académie préside le CA de votre CROUS, le Président de l'Université vous apportera son soutien, puis le CNOUS vote les subventions accordées au fonctionnement des CROUS. Il s'agit de cibler et convaincre tous les échelons, en mettant en avant les bons arguments pour chacun !

Exemple d'action :

L'association Ingénieur sans Frontière de Lille a lancé sur l'année 2006-2007 une étude de la consommation électrique de la résidence étudiante, complétée ensuite par la création de plaquettes d'informations et de sensibilisation et la demande de la mise en place de capteurs de mouvements.

Avec quels acteurs ?

Au sein de l'enseignement supérieur, plusieurs acteurs évoluent à votre côté et peuvent s'avérer de solides alliés. A qui s'adresser ? Vice-présidents, élus des différents conseils, élus étudiants, représentants des enseignants et personnels, délégués, etc., tous ont un rôle à connaître. Focus sur quelques postes incontournables...

➔ Le vice-président étudiant

Vice-président de l'université associé au fonctionnement interne de l'administration, il fait le lien entre les élus et l'équipe de direction de l'Université, notamment le Président. Il doit être présent à tous les conseils, réunions et commissions qui sont de son ressort et où il doit représenter les étudiants. Il s'occupe principalement des questions liées à la vie étudiante et est incontournable pour appuyer vos demandes ou projets en conseil.

➔ Les élus étudiants

Indispensables également, les élus étudiants sont présents dans les organes de décision de l'établissement : élus

CROUS ou élus centraux (CA, CEVU, Conseil Scientifique). Travaillez donc systématiquement votre dossier avec eux, notamment sur les positions à prendre.

➔ Les associations étudiantes de votre campus

Enfin, il ne faut pas oublier les étudiants et autres associations étudiantes qui peuvent se révéler des appuis précieux pour votre projet ! Vous pouvez trouver de nouveaux bénévoles, et former un réseau de poids dans vos demandes. Certains pourront vous apporter des contacts intéressants que vous n'aviez pas !

Exemple d'action :

A Strasbourg, trois associations étudiantes se sont regroupées pour créer un nouveau campus pilote « Campus Vert » dans le cadre de la campagne « Solar Génération » afin d'avoir une visibilité plus importante auprès des étudiants. L'association organise ainsi des repas bio au resto U et sensibilise les étudiants de Cité U aux économies d'énergie.

Pensez à inviter le plus grand nombre de ces acteurs quand vous mettez en place une action sur votre campus, à la fois pour les sensibiliser en tant que public, mais aussi pour les mobiliser en votre faveur. Plus ils verront les actions concrètes que vous mettez en place et votre engagement, plus ils auront d'intérêt pour votre projet et votre démarche.

Quand ?

En tant qu'étudiant et membre d'une association étudiante, le calendrier universitaire ne vous fait pas défaut. Pour autant, il faut connaître quelques périodes clés pour votre action de lobbying et d'une manière générale, plus vous vous y prenez à l'avance par rapport aux temps de prise de décision, plus votre action de lobbying aboutira !

➔ La rédaction des contrats d'établissement

Pour toute prise en compte des normes de développement durable dans les bâtiments, le plus grand temps fort est celui de la rédaction des contrats quadriennaux dits contrats d'établissement de votre établissement avec l'Etat. Ces contrats reprennent tous les objectifs de l'établissement en terme politique, mais aussi en terme de conditions de vie des étudiants et fonctionnement (dont les mesures en faveur de l'économie d'énergie, d'eau, l'adaptation des locaux, etc.). Ils sont signés tous les quatre ans mais se préparent bien en avance !

➔ Les commissions et CA

Surveillez le calendrier des différentes commissions et conseils d'administration de votre CROUS et de votre établissement. Par exemple, présenter votre projet d'achats responsables lors de la commission de marché de votre CROUS permettra d'orienter les prochains appels d'offres.

➔ Les temps nationaux

Pensez aussi à inscrire votre action dans une dynamique nationale, en participant notamment aux déclinaisons étudiantes des grands rendez-vous solidaires, comme la Semaine étudiante du commerce équitable.



Fiche n°2 : Le lobbying au niveau local

Quels enjeux ?

Le lobbying conduit au niveau local répond aux enjeux du développement local et du développement durable autour de l'idée « **Penser globalement, agir localement** ». Toute ambition de développement durable ou de solidarité internationale au niveau national, international doit être suivie d'actions concrètes au niveau local.

L'échelle locale (la région, le département, la communauté de communes, la commune, le quartier) offre une proximité et une identité commune aux acteurs locaux - dont les associations étudiantes - pour se rencontrer, créer des partenariats et s'inscrire dans les dynamiques collectives. Elle constitue ainsi un espace de lobbying à investir où les associations étudiantes sont en capacité d'influencer les décisions ou les pratiques et obtenir des effets plus rapidement visibles et directs.

Quelles cibles ?

→ Les collectivités territoriales : institutions actrices de la solidarité internationale et du développement durable

Le titre IV de la loi du 6 février 1992 a fait des collectivités territoriales (conseil régional, conseil général et commune) des acteurs spécifiques de la coopération internationale. Elles s'appuient ainsi sur leurs services de relations internationales pour conduire des actions de coopération décentralisée envers les pays en développement et pour proposer des initiatives d'éducation au développement sur leur territoire.

Les collectivités sont les acteurs incontournables du développement durable, interlocuteurs privilégiés entre l'État, les municipalités, les organismes partenaires (CCI, ADEME,...) et les citoyens. C'est au niveau local que les idées et les orientations internationales peuvent se transformer en actions concrètes, qui feront la réussite d'un projet.

→ Les élus locaux : des décideurs nationaux

Les élus locaux ont une emprise importante sur la vie politique nationale au travers notamment de leurs associations représentatives et de leurs partis politiques. Les élus locaux ont également parfois des mandats de parlementaires ou sont des membres du gouvernement. Ils représentent ainsi des décideurs influents plus facilement accessibles à un niveau local.

Exemple d'action « Madame, Monsieur le Maire, et si, après le champagne, vous passiez à l'eau ? » :

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2008, la Coalition Eau, regroupement de 22 ONG françaises (CCFD, Eau Vive, France Libertés, Green Cross France, GRET, Hydraulique Sans Frontières, Ingénieurs sans frontières, Secours Catholique, WWF-France, ...) a interpellé les nouveaux élus municipaux. Elle insiste sur le rôle primordial que les maires doivent jouer dans l'accès à l'eau pour tous, la gestion et la protection de cette ressource vitale sur leur territoire et dans le cadre d'actions de solidarité internationale. ISF, membre de la coalition, a proposé à ses 38 groupes locaux de relayer cette interpellation auprès des élus locaux de leur territoire dont notamment ceux avec lesquels ils sont engagés dans des actions de coopération décentralisée.

Plus d'infos : www.coalition-eau.org

Avec quels acteurs ?

→ Les services techniques des collectivités locales

Les collectivités territoriales d'une certaine taille ont mis en place des services de relations internationales chargés de conduire leur politique de solidarité internationale. Souvent strictement approchés pour être des financeurs de projets, ces services techniques peuvent constituer aussi des lieux de partenariats et d'échanges pour construire des activités de plaidoyer avec une prise directe sur les élus.

Exemple d'action « L'université au cœur du développement durable » :

La Fédération des étudiants rouennais s'est associée avec plusieurs collectivités et associations de son territoire comme le Conseil général de Seine Maritime, l'Agglomération de Rouen, Haute Normandie Nature Environnement, l'Agence régionale de l'environnement de Haute Normandie, la Fondation Nicolas Hulot et Artisans du Monde pour conduire un projet avec trois principaux objectifs :

1- Organiser une opération nettoyage du campus de Mont Saint Aignan. Pendant cette opération, les participants ont sensibilisé les passants aux problèmes des déchets, de leur tri, mais aussi du développement durable. Tous les déchets ont été rassemblés, afin d'être pesés symboliquement.

2- Travailler avec l'Université de Rouen et son Président sur la rédaction d'une charte du développement durable que pourrait adopter le conseil d'administration afin d'ancrer au cœur des politiques de l'université cette notion fondamentale. Ainsi une évaluation des dépenses énergétiques, de la consommation d'eau, de papier, du tri des déchets mais aussi la promotion d'achats responsables et de l'installation de sources d'énergie renouvelable sont visés.

3- Présenter cette nouvelle politique environnementale dans le cadre d'une conférence à la Maison de l'Université, afin d'étendre la sensibilisation au développement durable aux étudiants et citoyens en leur présentant les actions que l'établissement, en lien avec les associations étudiantes, s'apprête à effectuer.

→ Les associations du territoire

Chaque territoire comprend un bon nombre d'associations, de collectifs engagés sur les thématiques de la solidarité internationale et du développement durable disposant chacun de son identité (bénévoles ou salariés), de ses compétences et de son réseau de relations. Ils sont de ces points de vue, des partenaires à privilégier au cas par cas pour renforcer son expertise, initier une action collective, faciliter les rencontres avec les élus locaux, etc. Des répertoires d'acteurs régionaux existent souvent pour identifier ces acteurs de la solidarité internationale et du développement durable.

→ Les pôles et relais de structures nationales

Nombreuses ONG nationales ont des pôles et des relais en région disposant d'outils et d'expertise. Ces « antennes » locales constituent des partenaires potentiels indispensables pour les associations étudiantes et leur action de lobby. Elles proposent par exemple le relais concerté entre acteurs de même territoire d'actions nationales voir internationales (campagne, pétition...) en leur mettant à disposition des outils et des ressources humaines.

[Infos]

Exemples de pôles régionaux experts

- Développement agricole : Pôles et relais du CFSI www.cfsi.asso.fr
- Les relations franco-africaines : 23 groupes locaux de Survie www.survie-france.org
- Le commerce équitable : les 130 associations locales d'ADM www.artisansdumonde.org
- Le développement durable : le réseau de 4D et ses antennes régionales www.association4d.org
- L'eau et assainissement : les antennes locales d'Eau Vive www.eau-vive.org
- Environnement : les 27 groupes locaux des amis de la Terre www.amisdelaterre.org

→ Les plates-formes régionales

Les réseaux régionaux sont des réseaux d'échanges et d'appui à la concertation. Ils remplissent les missions suivantes : informer, recenser, conseiller, accompagner les projets, favoriser la mise en relation et approfondir la réflexion entre acteurs de la solidarité internationale. Présentes dans la plupart des régions de France, ces entités sont des espaces propices pour construire des alliances avec d'autres acteurs, s'informer des activités, se former, diffuser des réflexions, engager des actions collectives de lobby, etc.

Liste des plates-formes régionales disponibles sur : www.ritimo.org

→ La presse locale

La presse locale relaie régulièrement les initiatives associatives dans le domaine de la solidarité internationale et du développement durable. Elle représente ainsi pour les associations étudiantes un moyen important pour donner de la résonance à leurs actions de lobby.

[Infos]

France télévision et la solidarité internationale

Depuis plusieurs années dans le cadre d'une collaboration entre le groupe France Télévision et le Haut Comité pour la Coopération Internationale, de nombreuses initiatives de solidarité internationale sont relayées par FR3 régionale durant la Semaine de la solidarité internationale. Chaque année, des relais en région sont chargés d'identifier les projets que les associations souhaitent mettre en valeur. Certains retenus par la chaîne de télévision font l'objet d'un reportage diffusé lors du Soir3 régional. Les meilleurs reportages peuvent être aussi diffusés au niveau national.

Quand ?

Le calendrier des actions de lobby des associations étudiantes doit s'inscrire autant que possible en lien avec les agendas régionaux et des autres acteurs du territoire.

→ Les temps fort nationaux et internationaux

Toutes les années, à la même période sont organisées au niveau national des journées, semaines ou quinzaines dédiées aux thématiques de la solidarité internationale (Semaine de la solidarité internationale, Semaine du développement durable, Journée mondiale de l'eau, etc.). En région ces événements sont relayés et font l'objet d'une organisation parfois spécifique d'événements, d'un relais médiatique.

→ Les élections locales

→ Les temps réguliers de concertation et d'échanges

« Assises régionales de la coopération décentralisée », « Rencontre régionale des acteurs de la solidarité internationale », « Colloque sur le développement durable », etc. : surveillez ces temps organisés par les collectivités territoriales régulièrement années après années dans les différentes localités.



Fiche n°3 : Le lobbying au niveau national

Quels enjeux ?

Faire du lobbying au niveau national peut paraître à première vue compliqué et hors d'atteinte pour une association étudiante dont les principales actions se situent sur son campus. Néanmoins, aussi dépassée que peut sembler l'expression « l'union fait la force ! », elle reste d'actualité ! Si plusieurs associations réunies peuvent faire bouger beaucoup au niveau local, alors un réseau d'associations et de partenaires bien structuré peut faire énormément au niveau national ! Car il ne s'agit pas de se mobiliser seul, mais de lancer ou de vous insérer dans un mouvement fédérateur. Ensuite, à vous de définir vos objectifs propres en terme d'engagement comme de communication, au sein des objectifs généraux du mouvement pour faire changer les choses au niveau national et donc local.

L'objectif est de faire entendre la voix, partager les visions des acteurs étudiants aux côtés du reste de la société civile. En effet, de nombreuses associations étudiantes se spécialisent sur les thématiques du développement durable et de la solidarité, et possèdent ainsi une expertise dans ces domaines.

Quelles cibles ?

Les acteurs ayant le pouvoir d'influence que vous cherchez à rallier à votre cause se répartissent en deux catégories : le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. En voici les acteurs incontournables, mais avant toute chose détrompez-vous : ils ne sont pas aussi inaccessibles que vous le pensez !

→ Le président de la République

Il dispose entre autres des fonctions suivantes : nomination du Premier ministre, négociation des traités, présidence du Conseil des ministres, il veille au respect de la Constitution... **Le cibler exige de viser dans un premier temps son conseiller qui travaille sur votre thématique, ainsi que son cabinet.**

→ Le gouvernement

Le gouvernement est l'organe majeur du pouvoir exécutif, d'où son importance dans une action de lobbying. Nous avons retenu plusieurs ministères, que nous jugeons être les plus appropriés pour mener à bien une action de lobbying en matière de solidarité internationale ou de développement

durable. Chacun des ministères est en relation directe et indirecte avec d'autres organismes tels que des directions, cabinets ou secrétariats. Penser lobbying, c'est rallier à sa cause le plus d'antennes d'une même branche afin de toucher l'intégralité du ministère vers lequel on se tourne.

Il existe par ailleurs des organes de concertation, de dialogue, d'échanges entre associations et pouvoirs publics, mis en place au niveau des ministères chargés de la coopération et de la solidarité internationale. On peut noter pour illustration, la mission de coopération non gouvernementale, la commission coopération développement, etc.

Certains ministères organisent également des temps de concertation nationale où la société civile est invitée à participer. En 2007, le Grenelle de l'environnement a été un moment important de dialogues et de négociations.

Le **Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT)** est en charge de la politique à mener en termes de lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, de la protection de la nature, de l'environnement et de la santé...

Il est subdivisé en plusieurs secrétariats d'Etat (aux transports, à l'écologie, à l'aménagement du territoire, etc.) et sous-directions à connaître selon votre action de lobbying. Sont aussi liés à ce Ministère, des organismes tels que le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

Le **Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE)** est chargé de la diplomatie politique étrangère et de la construction européenne.

Sa direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) participe à la mise en place des actions de coopération, des subventions accordées dans le cadre du programme Jeunesse solidarité internationale (JSI), apporte son soutien aux actions d'éducation au développement des associations, etc. Il partage la tutelle de l'Agence française pour le développement, chargée de la gestion de l'aide publique au développement.

Le **Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi** est chargé de la politique économique française, c'est-à-dire de façon plus globale de l'emploi, du commerce extérieur, du tourisme, des PME, des professions libérales. Il participe avec divers organismes comme l'Agence Française pour le Développement, le Comité d'Aide au Développement, le Fonds Européen de Développement, à la mise à disposition de ressources financières pour les pays en voies de développement.

D'autres ministères peuvent être ciblés selon la thématique et problématique de votre action, comme le **Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS)**, ou le **Ministère de la Défense** pour des questions relatives au désarmement.

Exemple d'action « A vous de noter ! » - 2008 :
Handicap International s'est engagé en 2003 dans la lutte contre les bombes à sous-munitions. Pour faire pression sur le gouvernement français et qu'il signe le traité d'interdiction totale de ces armes, Déclic propose aux associations étudiantes d'organiser stands, expos photos, campagne d'affichage, et de faire passer le message sur Internet par e-mail et réseaux sociaux pour informer le grand public. L'objectif ? Inviter à signer la pétition pour montrer au Ministre de la Défense et au Ministre des Affaires Étrangères, l'opinion de la population sur ces armes ! En l'espace d'un mois, près de 3500 signatures ont été collectées et remises à Handicap International comme outil de pression sur le gouvernement, à l'occasion de la rédaction du traité d'interdiction de ces armes en mai 2008 à Dublin.

→ Les députés

L'Assemblée nationale est composée de 577 députés élus pour 5 ans. **Ils participent à la législation en déposant des propositions de loi, en votant la loi et en contrôlant l'action du gouvernement.** En cas de désaccord avec le Sénat, c'est eux qui ont le dernier mot. Ils votent également le budget de l'Etat dont la part du PIB de la France accordée à l'Aide publique au développement.

L'Assemblée nationale est organisée par commissions. Selon votre thématique, **ciblez les élus et leurs assistants parlementaires, membres de la commission qui vous paraît la plus appropriée pour répondre favorablement à votre demande.**

Exemple d'action « Priorité Jeunes ! » - 2007 :
Le budget de l'Aide Publique au Développement (APD) est discuté par les députés. L'objectif de cette campagne menée par l'ONG Equilibre et Population était l'augmentation de la part du budget de l'APD consacrée à la santé, notamment la santé des jeunes. Pour ça, Déclic, la FAGE et des associations étudiantes ont fait parvenir au moment des élections législatives à 1042 candidats une lettre personnalisée, le dépliant de la campagne et un coupon-réponse pour affirmer leur soutien à la campagne. Les candidats élus ont ensuite été suivis jusqu'au vote du budget en décembre 2007. Plus de 60 candidats ont apporté leur soutien et 16 rendez-vous ont été obtenus, outre les entrevues et discussions dans des meetings publics ou étudiants pour les présidentielles, et à l'Assemblée Nationale lors de l'organisation d'ateliers destinés à informer et mobiliser les députés.

→ Les sénateurs

331 sénateurs sont élus tous les 6 ans. **Leur rôle principal est de voter les lois** qui sont proposées au Sénat, mais ils disposent aussi de l'initiative législative, pouvant se traduire par le dépôt de propositions de loi. Eux aussi sont organisés en commissions, alors une fois de plus, **adressez-vous aux sénateurs membres de la commission qui vous intéresse.**

[Infos]

Pour savoir à qui vous adresser précisément, mieux connaître vos cibles, voici quelques ressources Internet :

Le gouvernement :
www.premier-ministre.gouv.fr
Les députés :
www.assemblee-nationale.fr
Les sénateurs :
www.senat.fr

p.16

Avec quels acteurs ?

Pour atteindre vos cibles, mieux vaut avoir un bon réseau de partenaires ! Un mouvement de grande ampleur, bien coordonné et relayé par les médias pour informer un maximum l'opinion publique peut rendre ces personnes très sensibles à votre message. Premier réflexe à acquérir : commencer par aller voir des structures proches, donc confrontées aux mêmes problèmes que vous, afin de discuter et déterminer des objectifs communs, un message fort et une action.

→ Les associations étudiantes

Plus vous serez d'étudiants, plus vous aurez de poids quand vous vous tournerez vers un autre partenaire. Commencez donc par former un réseau d'associations étudiantes sensibles et convaincues du message que vous portez.

→ Les ONG

Elles sont de plus en plus sensibles et entreprenantes envers vous, associations étudiantes, bien conscientes des messages que vous pouvez faire passer auprès de l'ensemble des étudiants. Préparez cependant bien votre dossier de présentation, cherchez la structure et son service correspondant le plus adapté à votre action et n'ayez pas peur de cibler les plus importantes !

→ Les collectifs nationaux

Un collectif national est un regroupement d'associations, de syndicats, de partis politiques, de fédérations. Il s'agit donc déjà d'un rapprochement entre différentes entités pour gagner en visibilité et influence. Il en existe de très nombreux mais certains d'entre eux sont mandatés ou reconnus comme légitimes par les acteurs de la solidarité internationale et du développement durable et par les pouvoirs publics pour assurer le dialogue avec le gouvernement. Visez bien celui qui vous intéresse et rapprochez-vous-en !

Exemple d'action

« Lait, l'Europe est vache avec l'Afrique ! » : Cette campagne, initiée par le collectif ALIMENTERRE et coordonnée en France par le Comité Français de Solidarité Internationale (CFSI), a été relayée par Déclic, la FAGE et ISF. Elle aborde une thématique complexe : la souveraineté alimentaire, les mécanismes d'interdépendances qui influent sur le développement des pays du Nord et du Sud, et est en lien avec le cursus d'une partie des réseaux, notamment les écoles d'agronomie où est implanté ISF. La campagne a permis en 2007 de sensibiliser 254 700 étudiants à la thématique de la souveraineté alimentaire. Plus de 5700 étudiants ont signé la pétition en faveur du droit à la souveraineté alimentaire des pays du Sud (blog de la campagne www.etudiantpasvache.org).

Quand ?

Si vous voulez que les gens parlent de votre action, il est important d'être au même endroit en même temps qu'eux - ou en même temps que leur attention y est portée. Vous pouvez par ailleurs profiter des sujets d'actualité pour communiquer. Il n'est jamais inutile de le répéter : renseignez-vous sur les dates clés du monde politique, citoyen et solidaire !

Ciblez au mieux :

- Les élections présidentielles, cantonales, municipales et législatives ;
- Le calendrier de la solidarité internationale et du développement durable ;
- Les colloques et salons sur la solidarité internationale ou le développement durable.

Déclic, la Fage & ISF



Déclic, la Fage & ISF

Ce guide a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre ISF (Ingénieurs sans Frontières), Déclic Agitateur de Solidarité, et la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes). Depuis 2003, avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et Européennes et du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, ces trois organisations coordonnent leurs activités pour assurer des actions d'éducation au développement envers le public étudiant et les jeunes professionnels.

p.18



Déclic Agitateur de solidarité est une association créée en 1995 par des étudiants de l'Université Paris 13-Villetaneuse. Sa mission ? Favoriser les échanges entre étudiants et acteurs de la solidarité et du développement durable. Professionnalisée depuis 2000, elle accompagne et conseille les acteurs d'intérêt général dans leur stratégie et leurs actions de communication. Elle réalise avec et pour eux des outils de communication, mais aussi des campagnes de sensibilisation et de mobilisation en milieu étudiant : Solar Génération et Campus Vert avec Greenpeace, campagne étudiante pour un commerce plus juste avec Max Havelaar, A vous de noter ! avec Handicap International...

Contact : courrier@declicsolidarite.org

Tél : 01 48 57 86 72

Adresse : Déclic Agitateur de solidarité

2b rue Jules Ferry – 93 100 Montreuil



Créée en 1989, la **Fédération des associations générales étudiantes** est un réseau de 2000 associations étudiantes implantées sur l'ensemble du territoire français. Une des principales vocations de la FAGE est de favoriser l'engagement associatif des étudiants, et de dynamiser la vie associative sur les campus et les écoles en véhiculant des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'équité. Afin de répondre à cet objectif, la FAGE propose aux associations étudiantes de participer à un large panel d'actions de solidarité (Téléthon, égalité des changes, éducation au commerce équitable, lutte contre les discriminations...) et de prévention (sécurité routière, IST et VIH/SIDA, nutrition...). Des rencontres inter associatives annuelles permettent aux responsables associatifs de se réunir, d'échanger et de se former sur différentes questions touchant à la gestion associative, l'enseignement supérieur, la conception et la gestion de projets associatifs, etc. Enfin, la FAGE a pour mission de défendre les droits des étudiants et de témoigner de leur vécu quotidien.

Contact : solidarite@fage.asso.fr

Tel : 01 40 33 70 70

Adresse : FAGE - Pôle solidarité

5 rue Frédérick Lemaître – 75020 Paris



Ingénieurs Sans Frontières

Créée il y a 26 ans, **Ingénieurs sans frontières (ISF)** est une fédération de 38 associations implantées auprès d'environ 70 écoles d'ingénieurs en France. Attachée aux valeurs de la solidarité internationale, ISF s'engage à favoriser le développement durable, l'égalité des droits entre les populations et un exercice harmonieux des droits civils, politiques et économiques, en questionnant le rôle et les pratiques des ingénieurs, pour que la technique soit pensée et placée au service du développement durable, de l'homme et de la planète.

Contact : courrier@isf-france.org

Tel : 01 53 35 05 40

Adresse : Ingénieurs sans frontières

146 rue de Crimée – 75019 Paris



www.declisolidarite.org

www.fage.asso.fr

www.isf-france.org